



## ***Enquête de Chubb sur les risques des sociétés privées*** **Résumé**

### **Contexte et introduction**

De nos jours, les sociétés fermées font de plus en plus face à des risques de responsabilité civile professionnelle et de direction similaires à ceux des grandes sociétés ouvertes : poursuites contre les administrateurs et dirigeants, responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile liée aux pratiques en matière d'emploi, enlèvements et demandes de rançon, etc. De nombreux facteurs ont contribué à cette tendance, notamment :

- Des facteurs externes comme les environnements économique et réglementaire en perpétuel changement.
- Des plans et pratiques internes comme l'expansion à l'échelle mondiale, l'évolution des produits et l'impartition.

Dans les secteurs plus spécialisés de l'assurance de la responsabilité civile de la direction (comme le cybervol ou les enlèvements et demandes de rançon), les manchettes et reportages fréquents dans les médias ont contribué à sensibiliser davantage les sociétés privées aux risques changeants auxquels elles font face. Parallèlement, il reste un écart entre ces risques et les politiques ou pratiques visant à les atténuer. Alors que 34 % des sociétés qui ont répondu au sondage ont connu une poursuite liée aux pratiques d'emploi ou un autre sinistre au cours des cinq dernières années, seulement 22 % d'entre elles ont souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile couvrant les pratiques d'emploi.

Malgré la sensibilisation ou l'adoption de pratiques, les risques de responsabilité civile de la direction sont très réels et ils peuvent se révéler exceptionnellement dangereux pour les sociétés privées, particulièrement, les plus petites. Au-delà des purs coûts financiers en cause (exemple : une moyenne de 361 000 \$ pour les sinistres de responsabilité civile des administrateurs et dirigeants), le règlement de certains événements peut prendre plusieurs années et d'importantes ressources personnelles. Ces sinistres peuvent être effectivement dévastateurs pour les petites et moyennes entreprises.

Pour Chubb du Canada Compagnie d'Assurance, l'enquête sur les risques des sociétés privées constitue un outil essentiel à la compréhension et à l'anticipation des besoins des clients, des pratiques qui ont fait la réputation de Chubb. Sans compter qu'en illustrant les raisons pour lesquelles les entreprises adoptent leurs pratiques, l'enquête aide Chubb à mieux informer et conseiller les sociétés privées clientes de sorte qu'elles soient suffisamment protégées contre des risques de responsabilité civile de la direction potentiellement catastrophiques.

### **Signification et méthodologie**

L'enquête sur les risques des sociétés privées de Chubb de 2007 constitue une première au Canada quant à son orientation et son étendue. Elle donne un aperçu des risques auxquels sont aujourd'hui confrontées les sociétés privées. Elle explique aussi comment et pourquoi les mêmes sociétés prennent

des mesures pour faire face à ces risques.

Chubb a demandé à la société canadienne de recherche Pollara de mener des entrevues téléphoniques avec les décideurs en matière d'assurances spécialisées de 300 sociétés fermées au Canada et de 469 autres aux États-Unis. Les entreprises participantes comprenaient des sociétés privées à but lucratif ou des sociétés de personnes comptant au moins 25 employés à temps plein ou à temps partiel et dont les recettes annuelles se situaient entre un million et un milliard de dollars. Les entrevues ont été menées en novembre et décembre 2007.

L'enquête portait spécifiquement sur ce qui suit :

- La fréquence et le coût des sinistres de responsabilité civile de la direction (poursuite, vérification réglementaire, etc.) que les sociétés ont subis au cours des cinq dernières années;
- Les risques que les sociétés anticipaient dans la prochaine année;
- Les contrats d'assurance et les pratiques en gestion des risques en place pour protéger les sociétés contre les risques de responsabilité civile de la direction.
- Les raisons pour lesquelles les sociétés disposaient ou non de politiques ou de pratiques de réduction des risques.

Les résultats de l'enquête sont présentés globalement pour la responsabilité civile professionnelle et de la direction, puis répartis dans les types de garantie ci-dessous :

Vols et détournements	Responsabilité Civile professionnelle
Responsabilité civile relative aux pratiques d'emploi	Cybervol
Administrateurs et dirigeants	Fiduciaires
Violence au travail	Enlèvements et demandes de rançon

Bien que l'enquête sur les risques des sociétés privées constitue une première au Canada, il s'agit de la troisième de Chubb aux États-Unis où des études semblables avaient été menées en 2003 et 2005.

## Principales constatations

Dans plusieurs types de garantie, il existe un écart clair entre les risques auxquels les sociétés s'attendent et les contrats d'assurance qu'elles détiennent pour se protéger de ceux-ci. Ainsi, le pourcentage de sociétés ayant souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi (22 %) est inférieur à celui des sociétés qui ont subi un sinistre (34 %) ou qui s'attendent à subir un sinistre dans ce domaine (25 %).

Les deux hypothèses potentiellement dangereuses invoquées le plus souvent par les répondants pour ne pas souscrire d'assurance :

- La possibilité de sinistre de responsabilité civile de la direction de la société est faible, voire inexistante (jusqu'à 31 %); et/ou
- Les risques seraient déjà couverts par une police existante (jusqu'à 26 %).

Outre les facteurs échappant à leur contrôle, comme l'économie ou la réglementation, les sociétés fermées planifient plusieurs initiatives qui peuvent quelquefois mener à des sinistres de responsabilité civile pour la direction. En effet, dans la prochaine année :

- 25 % des répondants prévoient réduire leur personnel.
- 24 % prévoient recourir à l'impartition pour une ou plusieurs fonctions opérationnelles.
- 11 % planifient une réduction ou élimination des avantages sociaux.

Les modèles observés chez les sociétés américaines et canadiennes sont semblables pour la plupart des risques et des garanties. Contrairement aux perceptions populaires, les parallèles entre les deux marchés s'étendaient même aux litiges auxquels les sociétés ont fait face, notamment en matière de responsabilité civile professionnelle et des administrateurs et dirigeants. Dans le cas de la responsabilité civile liée aux pratiques d'emploi, les sociétés canadiennes ont déclaré avoir connu de plus grands litiges que les sociétés américaines (34 % contre 24 %).

Les risques et les sinistres de cybervol constituaient une autre exception. Alors que les pourcentages de souscription et de fréquence de sinistre étaient en grande partie semblables, le cybervol moyen s'élevait à 202 600 \$ au Canada, soit quatre fois le sinistre moyen aux États-Unis qui s'établissait à 50 457 \$.

## Résultats par type de garantie

Type de garantie	Sinistres subis au cours des cinq dernières années	Sinistre attendu l'an prochain	Coût moyen	Assurance souscrite
Vols et détournements	35 %	34 %	41 877 \$	39 %
RC en matière de pratiques d'emploi	34 %	25 %	56 185 \$	22 %
RC des administrateurs et des dirigeants	25 %	31 %	361 856 \$	35 %
Violence au travail	17 %	17 %	77 353 \$	8 %
RC professionnelle	12 %	13 %	66 345 \$	29 %
Cybervol	8 %	16 %	202 600 \$	10 %
Fiduciaires	2 %	4 %	26 500 \$	13 %
Enlèvements et demandes de rançon	3 %	3 %	34 000 \$	5 %

## À propos de Chubb

Chubb du Canada Compagnie d'Assurance a des bureaux à Toronto, Montréal, Vancouver et Calgary,

et emploie un réseau exclusif de plus de 200 courtiers partout au Canada.

Les assureurs membres du Groupe Chubb, compagnies d'assurance, constituent une organisation de plusieurs milliards de dollars qui offre des assurances de biens et de responsabilité aux particuliers et aux entreprises partout dans le monde par l'entremise de 8 000 agents et courtiers indépendants. Le réseau mondial de Chubb comprend des succursales et des filiales en Amérique du Nord, en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Australie.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter [www.chubbinsurance.com/journalists](http://www.chubbinsurance.com/journalists) ou communiquer avec :**

Michael Corcoran  
Calexis Advertising  
(416) 529-5709  
[mike@calexis.com](mailto:mike@calexis.com)

Louis Garneau  
Calexis Advertising  
(514) 509-6009  
[louis.garneau@videotron.ca](mailto:louis.garneau@videotron.ca)